

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourne, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus			
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 59	PARIS. — D.	2 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	TOULOUSE. D.	5 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC. D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
Mercure. . . . .	6 41	1 14	6 6	— Express. . . . .	8	30	10 30	BORDEAUX. . . . .	7 40	10 49	4 40	Arcambal. . . . .	8	11 54	5 28	Lamadaine. . . . .	7 56	11 44	5 21
Parnac. . . . .	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX. . . . .	8	45	8 15	Montauban D.	7 25	10 35	4 40	Toirac. . . . .	8 10	12 8	5 34	Montbrun. . . . .	8 20	12 29	5 43
Luzoch. . . . .	7 3	1 34	6 28	M-Libos. — D.	8	40	8 55	Fonduve. . . . .	7 40	10 49	4 40	Cajarc. . . . .	8 18	12 18	5 44	Cajarc. . . . .	8 31	12 43	5 53
Castelfranc. . . . .	7 18	1 47	6 44	Fumel. . . . .	8	48	9 3	Albais. . . . .	7 51	10 58	5 3	Conduché. . . . .	8 34	12 55	6	Calvignac. hal.	8 45	1 5	6 9
Puy-l'Évêque. . . . .	7 31	1 59	6 58	Solignac-Tournac	9	1	9 16	Réalville. . . . .	8 3	11 7	5 12	St-Cirq. halte. . . . .	8 42	1 13	6 6	St-Cirq. halte. . . . .	9 3	1 36	6 8
Duravel. . . . .	7 43	2 8	7 8	Duravel. . . . .	9	10	9 26	Causse. . . . .	8 18	11 19	5 24	St-Martin-Lab. . . . .	8 53	1 25	6 16	St-Martin-Lab. . . . .	9 11	1 45	6 38
Solignac-Tournac	7 53	2 18	7 18	Puy-l'Évêque. . . . .	9	19	9 36	Borredon. . . . .	8 33	11 30	5 35	Conduché. . . . .	9 11	1 45	6 38	Conduché. . . . .	9 25	2 12	6 51
Fumel. . . . .	8 6	2 29	7 32	Gastelfranc. . . . .	9	34	4 5	Montauban. A.	8 39	11 36	5 36	Saint-Géry. . . . .	9 25	2 12	6 51	Vers. . . . .	9 34	2 29	7
M-Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	Luzoch. . . . .	9	47	4 19	Fonduve. . . . .	8 22	12 43	7 28	Toirac. . . . .	9 44	2 36	7 1	Arcambal. . . . .	9 44	2 46	7 9
BORDEAUX. . . . .	3 51	8 11	»	Parnac. . . . .	9	57	4 30	Montauban. A.	10 40	6 05	»	Lamadaine. . . . .	9 58	3 30	7 14	Cabessut. halte. . . . .	9 56	3 9	7 22
PARIS. — A.	11 46	4 18	2 49	Mercure. . . . .	10	9	4 43	BORDEAUX. . . . .	10 40	6 05	»	CAPDENAC. A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 26 Février.

## SÉNAT

Séance du 24 février.

Le Sénat reprend la discussion du budget.

M. de Kerdrel reproche à l'amiral Aube qu'il ait fait plus d'innovations en un an que ses prédécesseurs en vingt ans, innovations qui inquiètent et attristent. (Applaudissements à droite).

L'amiral Aube, ministre de la marine, répond qu'il a pris les mesures urgentes indiquées par le rapport de M. Ménard-Dorian en 1884 et par tous les travaux sur la marine. Aucune réforme réalisée ou poursuivie n'est personnelle au ministre.

Quand le Parlement ne nous voudra plus, dit-il il nous renverra. Jusque-là, nous ferons tout ce que nous croyons utile dans l'intérêt du pays, comme nous le fimes toujours, en consultant les commissions parlementaires et le conseil d'amirauté. (Très bien ! à gauche).

Les chapitres 4 à 34 sont adoptés.

On aborde la discussion du budget des colonies. Les chapitres 1 à 25 sont adoptés, après les observations de M. Véron et une réplique de M. de La Porte.

M. de Ravignan parle sur l'ensemble du budget de l'instruction publique.

M. de Ravignan examine la situation de l'instruction primaire et secondaire. Il vante les progrès des écoles congréganistes. (Applaudissements à droite). Il critique l'internat dans les lycées de jeunes filles. Il demande qu'on rétablisse la rétribution scolaire et qu'on arrête les constructions trop somptueuses. (Applaudissements à droite).

M. Berthelot, ministre de l'instruction publique, rappelle les phases de la séparation des sociétés civiles et religieuses. Il ajoute que la séparation de l'Église et de l'État se fera progressivement. (Exclamations à droite. — Applaudissements à gauche).

Il examine la question financière. L'affaiblissement de la France vient de la fatale loi de 1850. (Protestations à droite). Pendant ce temps, l'Allemagne développait son enseignement.

A une observation de M. Seblino, M. Berthelot répond : « Nous voulons donner aux ouvriers une

arme pour la bataille de la vie : cette arme c'est l'instruction. (Applaudissements à gauche).

La discussion générale est close.

## INFORMATIONS

**Conseil des ministres.** — Les membres du Cabinet se sont réunis jeudi matin en conseil, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. René Goblet.

M. Dauphin, ministre des finances, a soumis à l'approbation définitive de ses collègues un projet de loi tendant à transformer la contribution mobilière en impôt de quotité. Ce projet a été déposé vendredi sur le bureau de la Chambre.

M. Millaud, ministre des travaux publics, et M. Flourens, ministre des affaires étrangères, ont été autorisés à constituer une commission extra-parlementaire pour l'étude des questions se rattachant à l'établissement des chemins de fer au Tonkin.

M. Goblet, président du Conseil, ministre de l'intérieur, a entretenu le Conseil des tremblements de terre qui ont eu lieu, dans le Midi, et des instructions données à ce sujet aux autorités administratives.

Le Conseil, en dernier lieu, s'est occupé du budget de 1887.

Le gouvernement espère que ce budget pourra revenir devant la Chambre soit demain, soit après-demain au plus tard. Dans ces conditions, il serait encore possible d'éviter le vote d'un nouveau douzième provisoire.

La seule question qui semble devoir soulever une assez vive discussion devant la Chambre est celle des sous-préfets. On sait que le Sénat, à une très forte majorité, a décidé de maintenir intégralement le crédit affecté aux traitements des sous-préfets. Ce crédit, que la Chambre avait totalement supprimé, avait été rétabli par le gouvernement dans le budget soumis au Sénat, sauf une réduction de 35,000 fr., à laquelle la majorité sénatoriale n'a même pas voulu consentir.

**Bal de l'Elysée.** — Le deuxième bal de l'Elysée a eu lieu jeudi; il était très brillant; il y avait 5,000 invités et des notabilités de tout genre.

**Banquets.** — Plusieurs banquets ont eu lieu jeudi, à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution de 1848.

Aucun incident ne s'est produit.

**Obock.** — Aucune dépêche du commandant à Obock ne signale l'assassinat qui, d'après une correspondance particulière, a été commis, il y a environ trois semaines, par les Danakils, sur un soldat français. Le gouvernement vient de télégraphier à Obock pour avoir des renseignements.

**Saint-Petersbourg.** — On a saisi à Moscou les papiers du lieutenant-colonel du grand état-major Autrichien. Parmi ces documents qu'on dit fort compromettants, il y aurait la carte du futur théâtre de la guerre russo-autrichienne ainsi que la clef des cartes de l'état-major russe. M. de M..., l'officier en question, a été arrêté sous l'inculpation d'espionnage.

**Varna.** — On mande de Constantinople que, dans certains cercles politiques, on pense que la Russie ne recule que pour terminer ses armements, encore incomplets. Malgré ses intrigues en Bulgarie et à Constantinople, la mission de sir Wolff n'a pas fait un seul pas, le Sultan paraissant absolument décidé à refuser l'abandon de ses droits en Egypte.

**Bruxelles.** — Deux volants ont éclaté dans un laminoir à Marchiennes.

La toiture a été effondrée.

Il a eu trois morts et 35 blessés, dont 12 grièvement.

## Les élections au Reichstag

Berlin, 24 février, s.

Les résultats de 352 élections sont connus. 185 septennalistes nommés; 70 appartiennent aux conservateurs, 21 au parti de l'Empire, 89 aux nationaux libéraux, 3 au centre, 2 aux libéraux allemands. Il y a 111 antiseptennalistes élus; ils comprennent 64 membres du centre, 40 libéraux allemands et progressistes, 6 socialistes, 15 Alsaciens, 14 Polonais, 2 guesfies. Il y a, en outre, 56 ballottages.

Berlin, 24 février, s.

La Deutsches Tageblatt écrit : « Si le résultat d'ensemble des élections allemandes n'était pas

aussi satisfaisant, le résultat des élections d'Alsace-Lorraine ne manquerait pas de provoquer des considérations très sérieuses.

Le caractère dangereux de ces dernières élections n'est mitigé que par le résultat d'ensemble des élections, ce qui n'empêche pas, ajoute le journal berlinois, que, vu la situation qui prédomine en France, le Statthalter et le général commandant la province d'Alsace-Lorraine auront à songer aux mesures de sûreté nécessaires en face des dispositions notoirement hostiles de la population de ce pays.

Londres, 24 février.

Le Morning-Post exprime l'espoir que le résultat des élections en Allemagne ne compromettra pas les relations de ce pays avec la France, ces deux nations ayant, au même degré, le vif désir de maintenir la paix. Le journal anglais fait remarquer que les intentions pacifiques de la France et de la grande majorité du peuple français ont été éloquemment attestées par l'attitude de toute la presse française. D'un autre côté, le prince de Bismarck ne peut négliger ce fait qu'il doit sa victoire à la signification attachée à l'adoption du septennat. Le triomphe du prince de Bismarck ne saurait donc avoir qu'une signification toute pacifique.

Rome, 24 février.

Suivant l'Opinione, les élections allemandes sont avant tout une démonstration en faveur de la paix, puisque le peuple allemand a élu des députés favorables au septennat, qui était présenté comme le meilleur moyen d'éviter la guerre.

Mais les Etats, qui croiraient désormais superflu de se prémunir contre les éventualités futures, tomberaient dans une erreur funeste. Il est impossible, ajoute l'Opinione, de ne pas attribuer, au moins en partie, la déconfiture du centre aux recommandations de Léon XIII, et l'alliance du pape et du prince de Bismarck contre le chef du parti clérical allemand doit nous faire réfléchir nous autres Italiens.

Metz, 25 février, s.

Le résultat définitif et rectifié des élections au Reichstag donne : M. Antoine, 14,553 voix; M. Remlinger, 4,129.

Berlin, 25 février.

La Gazette nationale, dit que, d'après un bruit

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

# Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

## CHAPITRE IV

AUTOUR DU CAP HORN

Il ne réfléchit point aux difficultés qui pouvaient surgir tout à coup... il l'aimait; c'en était assez!...

Aussi, n'eût-il pas été difficile à un observateur de lire dans les yeux de Brune et de dona Melita tout l'amour qu'ils essayaient de cacher encore au fond de leur cœur, mais qui n'attendait plus qu'une occasion pour éclater.

## CHAPITRE V

L'HEURE DE MINUIT

Le 25 janvier, il y eut un changement rapide dans le temps; la mer tomba, l'horizon s'éclaircit, les vents passèrent au Sud. L'Étincelle, se couvrant de toile, cingla alors rapidement vers le nord-ouest, avec une nuée d'oiseaux affamés qui poussaient des cris, se querellaient, glanaient dans son sillage.

On doubla bientôt les îles Chilô. La brise se fit légère, les senteurs marines devinrent moins âpres plus parfumées; un soleil étincelant remplaça l'astre blafard du pôle; les nuits étoilées et tièdes succédèrent aux nuits brumeuses et glaciales.

Ce fut par une de ces belles soirées, sur les flots apaisés de la mer du sud, que Louis Brune avoua, en tremblant, son amour à dona Melita.

La jolie enfant rougit d'abord, puis devint aussitôt toute pâle. Un léger soupir souleva sa poitrine. — O mon Dieu! murmura-t-elle en tressaillant... Le marin était à ses genoux; les yeux de la jeune fille rayonnaient sur lui... Alors échangeant un serment muet, le serment de s'aimer toujours, ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre, mêlant les larmes les plus douces que l'amour ait jamais fait répandre!...

Je n'essaierai point de raconter les heures charmantes qui s'écoulèrent à bord. Rien n'en troubla l'harmonie. Brune entourait sa fiancée de respect et d'amour. Pas le plus petit nuage ne vint effleurer de son aile le bonheur du jeune couple.

Cependant, au matin du 6 février, mois qui correspond dans l'hémisphère sud à notre mois d'août, la vigie signala, par tribord devant, une chaîne de montagnes. Le capitaine fit orienter la voilure, serra le vent de deux quarts. On courut alors sur la terre.

Le brick, poussé par une magnifique brise du sud, filait onze nœuds. A trois heures de l'après-midi, il doubla la pointe du phare, cargua ses voiles et vint, sur son aire, jeter l'ancre à côté d'une goelette gigantesque, aux formes élancées, hardies, toute noire, portant à son grand mât le pavillon étoilé des États-Unis.

Dès que le capitaine du port eut donné la libre-pratique, on arma le grand canot pour mettre à terre don Sancho et sa pupille.

Au moment de la séparation, dona Melita ne put retenir ses larmes. Elle tomba dans le bras de Louis Brune.

— Ne pleure plus, ma bien aimée! lui dit le jeune homme. L'Étincelle me rapportera bientôt ici... A mon retour, dans un mois, ne vais-je pas demander ta main à ton oncle?... Ah! rien, crois-moi, ne pourrait plus me retenir loin de toi.

— Pars donc, mon ami; mais reviens vite... J'avais comme un pressentiment... Mais tu reviendras bientôt n'est-ce pas?... n'est-ce pas?... adieu!

Brune serra la jeune fille contre son cœur... Un instant après, la poitrine oppressée, il suivait des yeux l'embarcation qui emportait à terre dona Melita.

— Adorable et chère enfant! murmura-t-il la mort seule, aujourd'hui, serait capable de nous séparer!

Puis il rentra dans sa cabine, sans remarquer un homme de haute taille qui, penché sur le couronnement de la goelette noire, braquait opiniâtrement une longue-vue sur sa fiancée, jusqu'à ce que celle-ci eût enfin disparu derrière les premières maisons du port.

A la pointe du jour, l'Étincelle appareilla pour Mexillonnes, et le 12 mars, elle revint en rade de Valparaiso, où, par un hasard des plus étranges, elle mouilla encore à côté de la grande goelette noire, qui semblait ancrée là à perpétuité.

Louis Brune prit à la poste une lettre de dona Melita. Il ne chercha point longtemps la demeure de ses anciens passagers.

Ce fut dans cette habitation, près de laquelle

(A suivre).

digne de foi, le maintien de l'alliance de l'Italie avec les deux empires de l'Europe centrale, ayant pour but la défense réciproque avec garantie des possessions territoriales actuelles, peut-être considérée comme assurée, bien que la conclusion de l'entente ait peut-être été retardée par la crise ministérielle de l'Italie. On croit que le voyage à Berlin de M. de Kendell, ambassadeur d'Allemagne près du Quirinal, a pour but la conclusion des négociations en cours.

**M. de Bismarck.** — On dit M. de Bismarck assez affecté, d'abord de la santé de l'empereur qui s'éteint peu à peu, puis de la politique éventuelle du prince impérial, ensuite des élections en Alsace-Lorraine, enfin de l'attitude de l'Autriche, qui a consenti à armer sous son inspiration, mais simplement pour sa défense et non pour seconder une attaque en Orient ou en Occident.

Le prince est inquiet surtout de l'attitude de la Russie, qui reste sur la plus grande réserve sans vouloir s'engager.

**Convocation du Reichstag.** — Le *Moniteur officiel* de l'empire publie une ordonnance convoquant le nouveau Reichstag pour le 3 mars.

**Italie.** — La situation devient de plus en plus difficile. Le roi est dans le plus grand embarras. Il a mandé de nouveau plusieurs hommes politiques et a voulu de nouveau s'entretenir avec M. Blancheri, président de la Chambre.

M. Blancheri ne lui a pas caché que la situation parlementaire était des plus embrouillées. Il aurait insisté pour que l'un des chefs de l'opposition fut chargé de la mission de composer un cabinet.

Dans les couloirs de la Chambre, on disait ce matin, que le roi avait appelé M. de Robilant pour le prier de former un ministère; mais on ajoutait que M. de Robilant n'était pas disposé à accepter ce mandat.

Au dernier moment, on apprend que M. Crispi a été appelé au Quirinal.

**Tremblement de terre**

Un tremblement de terre très violent s'est produit mercredi matin et a été ressenti dans le Midi de la France et le Nord de l'Italie.

Il y a eu, paraît-il, trois secousses: vers 6 heures du matin, vers 8 heures et à midi, et leur direction uniforme était l'est à l'ouest.

A Privas, à Aix, à Bessèges, à Lyon, il n'y a eu ni victimes ni accidents.

A Cannes, les habitants, affolés, se sont enfuis de leurs maisons sur la plage.

A Savonne, plusieurs maisons se sont écroulées; à Livourne, à Milan, à Toulon, à Avignon, les secousses ont été ressenties également, et partout les horloges et pendules se sont arrêtées. Pas d'accident.

A Marseille, la population a été affolée. Dès la première secousse, les gens se précipitaient dans la rue à moitié nus. Plusieurs maisons sont écroulées.

A Nice, le tremblement de terre a causé une véritable panique.

Onze mille étrangers sont partis hier. De nombreuses maisons sont abandonnées.

Les habitants couchent dehors. Menton offre l'aspect de la plus complète désolation.

On assure qu'il y a plusieurs centaines de morts et de blessés.

La directrice de l'Asile Saint-Pierre a été écrasée, d'autres personnes sont gravement blessées. Le 24<sup>e</sup>

chasseurs est venu de Villefranche pour maintenir l'ordre. Le lycée a renvoyé les élèves.

A Menton, il y a plusieurs morts et blessés. La panique est à son comble.

A Monte-Carlo et à Monaco beaucoup de dégâts, la caserne a dû être évacuée.

La circulation des trains a été suspendue et on répare le télégraphe.

A Digne, à Grenoble, à Montpellier, beaucoup de maisons lézardées. De mémoire d'homme on n'aurait ressenti de si violentes secousses.

**Rome.** — A Cuneo, la population est en fuie. On a retiré 8 morts et 15 blessés.

A Noli et à Albisola des maisons se sont écroulées. Il y a eu 15 morts dans la première de ces localités, 2 dans la seconde.

A Oneglia, un grand nombre de maisons écroulées. Il y a eu 6 morts, dont un soldat; 28 blessés, dont 13 soldats.

A Port-Maurice, quelques maisons se sont écroulées. Il y a eu 1 mort et 8 blessés.

A Dianorina, trois maisons écroulées. On ne peut pas encore fixer le nombre des morts et des blessés.

Un télégramme de San-Rémo annonce que l'église du village de Bajorda s'est écroulée. Trois cents personnes ont été ensevelies. Les dommages sont très importants.

On estime à 2,500 les morts, victimes du tremblement de terre en Italie.

La prison d'Oneglia menace de s'écrouler.

500 détenus qui y sont renfermés vont être embarqués à bord d'un vapeur de l'Etat.

Des secousses ont été ressenties en mer.

Les équipages ont la sensation d'une collision ou d'un choc contre les rochers.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Décoration.** — Notre compatriote, M. de Verninac Saint-Maur, lieutenant-colonel d'infanterie de marine, vient d'être nommé officier de l'ordre impérial du Dragon de l'Annam.

**Débts de tabacs.** — Notre compatriote, M. Charles Roussel, conseiller d'Etat, figure parmi les membres de la commission centrale chargée d'établir la liste des candidatures à des débits de tabacs de 1<sup>re</sup> classe.

**Elections consulaires.** — La commission chargée de procéder au recensement général des votes qui seront émis, le 27 février courant, pour l'élection d'un juge suppléant au tribunal de commerce de Cahors, se réunira le jeudi 3 mars 1887, à 2 heures du soir à l'hôtel de la Préfecture.

**Adieux du général Hanrion.** — Voici l'ordre général que M. le général Hanrion vient d'adresser aux troupes du 17<sup>e</sup> corps d'armée, et dans lequel il fait ses adieux:

Officiers, sous-officiers et soldats,  
La confiance du Président de la République m'appelle à commander le 10<sup>e</sup> corps.

Il faut nous séparer.

J'emporte avec moi le souvenir de votre belle tenue, de votre discipline exacte, de votre dévouement sans bornes au pays. J'étais fier de diri-

trouvé par Wilhelmine, puis vous la laisserez agir sans la contrarier et sans avoir l'air même de rien savoir... Je me charge du reste.

— Bien, avait répondu la servante, c'est compris! Mademoiselle a été fort triste toute la journée. Elle n'a pas voulu descendre, et tout à l'heure, quand je suis allée chez elle, je l'ai trouvée toute changée. Monsieur le comte veut-il la voir.

— Inutile, répondit ce dernier, Je suis pressé.

Il fit de nouvelles recommandations à Marguerite, puis il rentra promptement à Paris.

Nous allons le suivre, car ce qu'il médite nous intéresse étrangement.

Après une course rapide, sa voiture s'arrête, vers huit heures du soir, devant la maison de Gaudru.

Le banquier est en train de dîner tout seul, servi par un domestique, et ses idées ne sont pas couleur de rose, car il a la figure terriblement sombre.

Il fait un mouvement de surprise quand on lui annonce le comte.

— Qu'y a-t-il encore? s'écrie-t-il involontairement.

Il fait signe néanmoins d'introduire le visiteur.

Le visage du fonctionnaire prussien est presque souriant.

— Ah! ah! fait-il, je vous y prend... Vous dînez seul, en vrai gourmet?...  
— En gourmet? fait Gaudru, stupéfait; je n'ai plus de goût à rien... depuis...  
— Depuis quoi?...  
— Depuis ce crime...

ger vos travaux, et c'est avec le cœur que je vous remercie du concours unanime qu'à tous les degrés de l'échelle vous n'avez cessé de me prêter dans l'accomplissement de cette noble tâche.

Deux années passées au milieu de vous m'ont appris à vous connaître. Je sais aujourd'hui ce que vous valez comme homme et comme soldats.

Recrutés pour la plupart dans nos patriotes et admirables contrées du Midi, vous apportez avec vous, dans nos rangs, vos belles qualités d'origine, l'intelligence prompte et vive, l'entrain, le bon et gai vouloir, toutes facultés précieuses chez l'homme de guerre et qui, modérées et fécondées par la discipline militaire, font de vous des soldats d'élite.

Heureux le chef qui va vous commander!  
Toulouse, le 21 février.

*Le général commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée,*  
Signé: B. Hanrion.

**Service du recrutement.** — Le ministre de la guerre vient de demander aux commandants de corps d'armée des propositions pour l'emploi de lieutenant ou sous-lieutenant surnuméraire, en faveur des officiers qui demanderaient à entrer dans le service du recrutement. Le nombre des propositions est illimité, elles s'appliquent à toutes les armes, mais ne devront pas être établies d'office.

Les officiers antérieurement proposés d'office ne seront pris qu'à défaut d'autres candidats. Après deux ans de service, ces officiers seront — s'ils en font la demande — réintégrés dans le service actif. La moitié des vacances de capitaine de recrutement est réservée aux lieutenants ayant accompli deux ans dans le service.

**Armée territoriale.** — M. Nayrac, sous-lieutenant au 131<sup>e</sup> territorial, est désigné pour remplir les fonctions de porte-drapeau à son régiment.

**Affaires militaires.** — Les jeunes gens de la classe 1880 ne peuvent contracter un engagement entre le tirage et la révision qu'avec l'agrément du commandant de recrutement de la subdivision à laquelle ils appartiennent (art. 23 de l'instruction ministérielle du 30 novembre 1872), le certificat d'acceptation du chef de corps n'est pas suffisant pour ces jeunes gens.

Aux termes de l'article 3 du décret du 30 novembre 1872, les engagements ne peuvent être contractés pour un régiment en garnison dans la subdivision où est domiciliée la famille du jeune homme qui désire s'engager.

Les chefs de corps peuvent autoriser ces engagements, mais en mettant à l'appui de leur consentement un certificat constatant l'aptitude musicale de l'engagé (circulaire ministérielle du 5 mars 1880).

**Travaux publics.** — Cet été, on continuera les travaux qui doivent donner à la rivière du Lot un tirant d'eau d'un mètre au minimum dans tous les biefs. La dépense totale inscrite au budget est de 4 millions, les intérêts ont versé à titre de concours 37,500 fr.

Parmi les travaux à exécuter figure la réfection du barrage de Coty, qui a été commencée pendant la dernière campagne.

**Braconnage.** — Les préfets ont été invités à renouveler leurs instructions aux

— La noyade de Farandole, dit le comte en ricanant.

— Oui, fait le banquier terrifié, la figure de cet homme m'obsède... Je le vois chaque nuit... dans mes rêves... se débattant dans l'eau qui lui emplit la bouche... les oreilles... Il me prend par les pieds, m'attire et me noie aussi... Je crie... je résiste, mais je suis entraîné comme par une force supérieure... Je me réveille en sursaut, baigné de sueur, puis quand je referme les yeux, je retombe dans le même cauchemar, toujours, toujours... Je n'ai plus une minute de repos...

Le financier contemplant son complice d'un air effaré, hagard...

Celui-ci haussa dédaigneusement les épaules...

— En voilà une plaisanterie, dit-il... Vous êtes donc un enfant?... Vous devriez comprendre pourtant qu'on ne gagne pas des millions en effeuillant des marguerites.

— Si j'étais sûr de les tenir encore ces millions, murmura le banquier, mais j'ai comme un pressentiment qu'ils nous échapperont.

Le comte eut un mouvement de terreur à son tour.

— Quelle idée? fit-il.

— Idée, soit, mais il y a longtemps qu'elle m'est venue et qu'elle me frappe.

— Enfin vous êtes ce soir en mauvaise disposition, dit ironiquement le comte. Vous avez vos idées noires... Heureusement, j'ai à vous faire une proposition qui va vous distraire un peu.

maires, officiers de police judiciaire et autres agents de la force publique, pour arriver à une vigoureuse répression du braconnage et de la vente illicite du gibier. Les rapports centralisés ont fait connaître que les mesures prises jusqu'ici sont restées, en grande partie infructueuses: les peines les plus sévères sont réclamées contre les braconniers, au moyen d'une loi spéciale.

**Incendie.** — Le 16 courant, vers deux heures du matin, un incendie accidentel a détruit une maison et une grange appartenant au sieur Salvan, Jean, propriétaire à Saint-Projet. Les pertes sont évaluées à 4,000 francs environ; elles sont couvertes par une assurance.

**Adjudication.** — Le dimanche 6 mars prochain, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à la mairie de Reilhaguet, à l'adjudication, au rabais, des travaux: cimetière de Reilhaguet, 2,700 fr.; — cimetière de Laval, 2,200 fr.

Le cautionnement est fixé à la somme de 208 fr. pour chaque projet.

Toutes les pièces des projets sont déposées au secrétariat de la mairie de Reilhaguet, où le public peut en prendre connaissance jusqu'au jour de l'adjudication.

**Vagabondage.** — La police de Figeac a mis en état d'arrestation le nommé Henri Géondini, âgé de vingt-cinq ans, sous l'inculpation de vagabondage. Géondini, qui est né à Limoges, a trois condamnations antérieures.

**Croup.** — Il règne à Cajarc une épidémie de croup qui cause quelques ravages parmi les enfants en bas âge.

On nous écrit de Reillac, canton de Livron: Trois braconniers de Lunegarde, se sont permis, le 13 février, d'aller pendant la messe, chasser dans la Cayrouse, propriété close, appartenant à Mme de Lunegarde. Se croyant libres et maîtres du bien en l'absence du garde, lorsque le chien du parc dérangeant par ses aboiements les compères à la piste du gibier, très abondant en cet endroit, a reçu pour prix de son devoir un coup de feu qui a excité ses cris et fait sortir les métayers.

Les gendarmes de Labastide Murat, informés immédiatement se sont rendus sur les lieux et grâce à la perspicacité du brigadier et du gendarme Bris les coupables ont été découverts et signalés au parquet de Gourdon.

*Le Lièvre de la Brogne.*

**Foire de Fons.** — La foire de Fons du 22 courant a été très belle. Il s'est traité beaucoup d'affaires, mais les cours sont toujours en baisse, les petits cochons, seuls se maintiennent à un bon prix.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
du 19 au 26 février 1887.

**Naissances.**  
Higounet, Marcel, rue du Pont-Neuf, 13.  
Castex, Ernest, rue St-Barthélémy, 4.  
Castex, François, Impasse Dufour, 7.  
Flourou, Gabriel, rue Nationale, 13.  
Doumerc, Antoine, rue Darnis, 5.  
Faucher, Hélène, pl. St-Maurice, 5.

Gaudru lança sur son complice un regard effroi.

— Une proposition? bégaya-t-il.

Il se défiait, en effet, des propositions du comte.

— Vous allez me faire servir quelque chose, reprit ce dernier, car je n'ai pas dîné, et venir avec moi.

— Où cela?

Voir ma fille... ou du moins la maison où je l'ai enfermée.

— C'est loin?

— Une heure de voiture.

— Mademoiselle veut me voir? Elle consent? s'écria le banquier tout joyeux.

— Ce n'est pas cela, répondit le comte de sa voix impassible, mais sa retraite a été découverte. Une espèce d'officier français, dont je vous ai parlé et qui s'est mis en tête d'avoir de l'amour pour elle, a eu l'audace de lui glisser aujourd'hui un billet doux, qui a été reçu par Marguerite et que celle-ci vient de me montrer... Il doit revenir ce soir tourner autour de la maison et, si le signal qu'il indique a été fait il tentera d'y pénétrer... Vous avez compris, ajouta le comte, en regardant fixement son complice, qui semblait atterré, livide.

— Et en quoi, balbutia-t-il, avez-vous besoin de moi?

— Parce que je ne puis pas, répondit le comte, tuer cet homme tout seul.

Le banquier s'était levé brusquement.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

**FARANDOLE**

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

**La revanche de Wilhelmine**

II

LE BILLET

Il lui sembla qu'on lui enlevait de la poitrine un poids qui l'oppressait.

Quand Marguerite remonta vers elle, tenant à la main une bougie, elle faillit pousser un cri d'effroi, tant le visage de la servante rayonnait d'une félicité méchante!

Une question se présenta aussitôt à son esprit.

Quelle perfidie nouvelle venait-on de méditer contre elle?

III

GAUDRU A LE VERTIGE

L'entrevue avait été courte entre le comte et la domestique. Quelques mots leur avaient suffi pour s'entendre et se comprendre.

Marguerite avait montré le papier qui lui était tombé sous la main. D'abord, suffoqué par la surprise et presque effrayé, M. de Grüber n'avait pas tardé à se remettre et à prendre son parti de l'incident.

— Il faut que ce billet, dit-il à sa complice, soit

Rouff, Jean, rue Labarre, 45.
Tocaben, Marie, rue Donzelle, 46.

Mariages.

Guiraudet, Jean, et Guiraudet, Françoise.
Anssel Auguste, et Ugles, Marie.

Décès.

Ségala, Charles, 71 ans, rue J. Layrac, 14.
Labat, Jean, soldat au 7<sup>e</sup>, 23 ans, (Hospice).

CALENDRIER DU LOT. — Février-Mars.

Table with columns: JOURS, SAINTS, FOIRES. Rows include dates from 27 to 31, saints like Quadragesime, and fairs like Cazals, Laramière, Valprionde.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES PARISIENNES ARTISTIQUES
M. Saint-Omer, directeur.

Spectacle de mardi 1<sup>er</sup> mars 1887.

AVEC LE CONCOURS DES ARTISTES DE PARIS
M<sup>me</sup> J. Saignard, M. Marchand, M. Saint-Omer,

M<sup>me</sup> Veschambes, M. Henry Roy, M<sup>me</sup> Fleury.

Le grand succès actuel

TAILLEUR POUR DAMES

Comédie-Vaudeville en 3 actes, de M. G. Feydeau.

ON COMMENCERA PAR

Un bain de ménage

Comédie en 4 acte, de M. G. Feydeau.

DES LITS MILITAIRES

Capital social : 5 MILLIONS, entièrement versés.

40,000 Obligations de 300 fr.

RAPPORTANT 30 FR. ET REMBOURSABLES A 600 FR.

EN 25 ANS AU PLUS, A PARTIR DE 1887.

576 fr. 50 (jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1886)

En souscrivant... 50 »
A la répartition... 150 »
Le 30 Mars 1887... 150 »
Le 30 Avril 1887... 226 50

Le revenu ressort ainsi à 6.31 % sans compter la prime d'amortissement, en tenant compte de la portion courue du coupon échéant le 1<sup>er</sup> mai.

Droit de préférence pour les anciens porteurs qui, en faisant leur demande jusqu'au 3 Mars inclus, recevront, à la répartition, pour chaque Obligation ancienne :

1<sup>o</sup> Une Obligation nouvelle entièrement libérée, semblable à l'ancienne, ayant droit au coupon de 15 francs à toucher le 1<sup>er</sup> Mai prochain ;

2<sup>o</sup> Une soule en argent de 25 francs.
Les Obligations anciennes non converties seront remboursées à une date ultérieure, à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir pour elles.

ON SOUSCRIT : Jeudi, 3 Mars 1887 :

Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, et Bureaux de quartier.

Demande immédiate d'admission des Obligations nouvelles à la Cote officielle.

M. le docteur Chervin, directeur de l'Institut des Bégues de Paris, ouvrira à Toulouse, hôtel du Midi, le lundi 7 mars, son cours annuel pour la cure de tous les défauts de prononciation.

Mieux vaut tard que jamais

Certainement se guérir après sept ou dix ans de maladie avec une dépense minime est beau, mais il est plus sage encore, au premier signe de malaise, de prendre quelques Pilules Suisses, afin d'éviter les plus graves maladies. La Planche (Deux-Sèvres). Depuis sept ans, je souffrais ; j'étais sans appétit, le peu que je mangeais me gonflait, me produisait un malaise, un mal de tête qui me faisait beaucoup souffrir. Ma mère avait presque les mêmes souffrances que moi ; depuis que nous faisons usage de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, nous ne souffrons plus : tous nos maux ont disparu. Baptiste Brémont. — Villeneuve (Vendée). Depuis plus de dix ans, ma femme souffrait de malaises dans le ventre, occasionnés par des gonflements qui l'empêchaient de travailler ; tous les remèdes employés n'avaient donné aucun résultat. Depuis qu'elle prend de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50, elle se trouve très bien, ses douleurs disparaissent. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Jean Hillairet. Légalisation des signatures par MM. les maires.

BORSE. — Cours au 25 fév.
Table with columns: Obligations, Actions, and their respective values.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

INJECTION BROU
L'ÉTUDE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommées, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

A CÉDER de suite, une étude de notaire, de 3<sup>e</sup> classe (Dordogne), produits 5,600 à 6,000 francs. — Conditions et prix exceptionnellement avantageux. — S'adresser au bureau du journal.

Le ROBOUYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virentiels ou parasitaires. Le ROB BOUYVEAU-LAFFECTEUR A L'ÉTUDE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommées, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose. Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm<sup>ie</sup>, 102, r. Richelieu, Succ<sup>or</sup> de BOUYVEAU-LAFFECTEUR.

Etude de M<sup>e</sup> LACOSSE, avoué, rue Fénelon n<sup>o</sup> 7, à Cahors.

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME APRÈS Saisie immobilière

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, le samedi douze mars mil huit cent quatre-vingt-sept, au Palais de Justice, à midi.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Maurel, huissier à Montcuq, en date du neuf octobre dernier, visé et enregistré, dénoncé par exploit du ministère du même huissier, en date du vingt-trois du même mois d'octobre, aussi visé et enregistré, transcrit avec l'exploit de dénoncé, au bureau des hypothèques de Cahors, le six novembre suivant, volume 110, numéros 20 et 21.

Il a été procédé : A la requête de Monsieur Henri Saux, ancien notaire, domicilié de la ville de Montcuq, qui persiste en la constitution de M<sup>e</sup> Jules Billières pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors, avec éléction de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure, rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le Palais de Justice.

Sur la tête et au préjudice de : 1<sup>o</sup> Jeanne Cambou, veuve de Pierre Salles, prise comme tutrice légale de Urbain, Pierre et Emilie Salles, ses enfants mineurs ; 2<sup>o</sup> Antoine Salles, fils aîné ; 3<sup>o</sup> Jean Salles, cadet ; 4<sup>o</sup> Cécile Salles, épouse Lacombe ; 5<sup>o</sup> Ledit Lacombe, tous domiciliés à St-Daunès ; 6<sup>o</sup> Antoine Salles, propriétaire à Bagat ; 7<sup>o</sup> Marie Salles, épouse Couailliac ; 8<sup>o</sup> Ledit Couailliac, domiciliés tous deux à Sauzet ; 9<sup>o</sup> Léonie Salles, épouse Vixés ; 10<sup>o</sup> Ledit Vixés, domiciliés tous deux à St-Daunès ; 11<sup>o</sup> Jeanne Salles, épouse de Jean-Baptiste Loubrières et 12<sup>o</sup> Ledit Loubrières, domiciliés tous deux à Montcuq, les maris pris en leur meilleure qualité et pour assister et autoriser leur épouse.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés. Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits immeubles a été déposé au greffe dudit tribunal et la vente de ces immeubles a eu lieu le douze février courant, au profit de M<sup>e</sup> Billières, avoué, qui a été command au profit de Monsieur Jean Borderie, plus jeune, marchand de bestiaux à Lauzerte, pour le prix principal de six mille cent cinquante francs en sus des charges. Mais par acte fait au greffe dudit tribunal, le dix-neuf février, courant mois, Monsieur Larroque Jean-Baptiste, propriétaire et entrepreneur, domicilié de la commune de Lascabanes, a déclaré

surenchérir du sixième le prix principal de ladite adjudication.

Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi.

En conséquence, et à la requête de mon dit sieur Larroque, qui constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors M<sup>e</sup> Lacosse, demeurant à Cahors, rue Fénelon n<sup>o</sup> 7.

Contre ledit Borderie, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Billières, Et les consorts Salles.

Il sera procédé, le samedi douze mars mil huit cent quatre-vingt-sept, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à midi,

A la vente, en un seul lot, des immeubles ci-après :

1<sup>o</sup> Une pâture, située au lieu des Coustals et les Ginestes, commune de St-Daunès, formant le numéro 93, section B du plan cadastral de la commune de St-Daunès, de contenance environ sept ares, soixante-dix centiares ;

2<sup>o</sup> Un bois, aujourd'hui pâture, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 94 desdits plan et section, de contenance de sept ares, cinquante centiares ;

3<sup>o</sup> Une pâture, située au lieu de La Tuilerie, même commune, formant le numéro 33 du plan cadastral, section A, de contenance de vingt-un ares, soixante-quinze centiares ;

4<sup>o</sup> Un pré, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 33 desdits plan et section, de contenance de vingt-huit ares, quarante-cinq centiares ;

5<sup>o</sup> Un bois, situé à Larroque, même commune, formant le numéro 11 desdits plan et section, de contenance de dix-sept ares, soixante centiares ;

6<sup>o</sup> Un bois, situé à Combe de Lafon, même commune, formant le numéro 8 desdits plan et section, de contenance de huit ares, cinq centiares ;

7<sup>o</sup> Un autre bois, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 10 desdits plan et section, de contenance de vingt-trois ares, vingt centiares ;

8<sup>o</sup> Un bois, situé à La Tuilerie, même commune, formant le numéro 26 desdits plan et section, de contenance de quarante-six ares, quatre-vingts centiares ;

9<sup>o</sup> Un bois, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 31 desdits plan et section, de contenance de trente-huit ares, dix centiares ;

10<sup>o</sup> Une terre, située à Goudal, même commune, formant le numéro 39 desdits plan et section, de contenance de quatre-vingts ares, vingt centiares ;

11<sup>o</sup> Une vigne, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 41 desdits plan et section, de contenance de quarante-un ares, quatre-vingt-quinze centiares ;

12<sup>o</sup> Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 42 desdits plan et section, de contenance de vingt-huit ares, vingt-cinq centiares ;

13<sup>o</sup> Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 57 desdits plan et section, de contenance de treize ares, dix centiares ;

14<sup>o</sup> Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 58 desdits plan et section, de contenance de un hectare, soixante-neuf ares, cinq centiares ;

15<sup>o</sup> Une pâture, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 59 desdits plan et section, de contenance de onze ares, vingt centiares ;

16<sup>o</sup> Une vigne, située à Lafont et le Goudal, mêmes commune et section, formant le numéro 4 desdits plan et section, de contenance de vingt-cinq ares, quinze centiares ;

17<sup>o</sup> Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 5 desdits plan et section, de contenance de sept ares, trente-cinq centiares ;

18<sup>o</sup> Une pâture, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 6 desdits plan et section, de contenance de neuf ares, quarante-cinq centiares ;

19<sup>o</sup> Un bois, situé à Larroque, même commune, formant le numéro 9 desdits plan et section, de contenance de onze ares, cinquante-cinq centiares ;

20<sup>o</sup> Un bois, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 24 desdits plan et section, de contenance de quinze ares, quatre-vingts centiares ;

21<sup>o</sup> Une pâture, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 25 desdits plan et section, de contenance de quinze ares, trente centiares ;

22<sup>o</sup> Une vigne, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 26 desdits plan et section, de contenance de vingt-un ares, trente centiares ;

23<sup>o</sup> Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 27 desdits plan et section, de contenance de un hectare, sept ares, soixante-cinq centiares, y compris une contenance de dix-neuf ares, quatre-vingt-dix centiares de ce numéro 27 qui formait le deuxième lot ;

24<sup>o</sup> Une terre, située à La Mouline, même commune, formant le numéro 25 desdits plan et section, de contenance de neuf ares, soixante-dix centiares ;

25<sup>o</sup> Un bois, situé au lieu dit le Coustal, même commune, formant le numéro 1, section B dudit plan, de contenance de deux ares, cinquante centiares ;

26<sup>o</sup> Un bois, situé à La Tuilerie, même commune, formant le numéro 28, section A dudit plan, de contenance de un are, quatre-vingt-dix centiares ;

27<sup>o</sup> Un bois, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 32 desdits plan et section, de contenance de un hectare, trente-sept ares, quarante-cinq centiares ;

28<sup>o</sup> Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 35 desdits plan et section, de contenance de un hectare, trente-huit ares, soixante-dix centiares ;

29<sup>o</sup> Sol et pâture, aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 36 desdits plan et section, de

contenance de onze ares, quatre-vingt-dix centiares ;

30<sup>o</sup> Un pré, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 37 desdits plan et section, de contenance de six ares, trente-cinq centiares ;

31<sup>o</sup> Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 38 desdits plan et section, de contenance de quarante-trois ares, quarante centiares ;

32<sup>o</sup> Une terre, située à Goudal, même commune, formant le numéro 40 desdits plan et section, de contenance de vingt-sept ares, soixante-quinze centiares ;

33<sup>o</sup> Un bois, situé aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 44 desdits plan et section, de contenance de soixante-un ares, quinze centiares ;

34<sup>o</sup> Un bois, situé à Combe de Lafont, même commune, formant le numéro 1 desdits plan et section, de contenance de quarante-un ares, soixante-quinze centiares ;

35<sup>o</sup> Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 2 desdits plan et section, de contenance de un hectare, onze ares, soixante-dix centiares ;

36<sup>o</sup> Une pâture, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 3 desdits plan et section, de contenance de soixante-dix ares quatre-vingt-quinze centiares ;

37<sup>o</sup> Une maison, située au lieu de la Tuilerie, même commune, formant le numéro 36, section A dudit plan. Ladite maison, couverte en tuiles canal et bâtie en pierres moellons, se compose d'un premier étage avec cave au-dessous ; on y pénètre au moyen d'un escalier en pierres, situé au sud-est. A quelques mètres de la maison, se trouve une grange bâtie en pierres, couverte en tuiles canal et ayant son entrée au nord.

Biens portés sur la tête de Lacombe Pierre et appartenant à son épouse Cécile Salles.

1<sup>o</sup> Un bois situé au Bousquet, dite commune de Saint-Daunès, formant le numéro 44 du plan cadastral, section B, de contenance de onze ares, soixante-quinze centiares ;

2<sup>o</sup> Une vigne, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 45 desdits plan et section, de contenance de vingt-deux ares, dix centiares ;

3<sup>o</sup> Une pâture, située au Pech Sapeuch, même commune, formant le numéro 12 desdits plan et section, de contenance de cinq ares, quarante centiares ;

4<sup>o</sup> Une vigne, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 13 desdits plan et section, de contenance de onze ares, quinze centiares ;

5<sup>o</sup> Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 14 desdits plan et section, de contenance de sept ares, soixante-dix centiares ;

6<sup>o</sup> Une terre, située au lieu dit le Rival et la Poujade, même commune, formant le numéro 99 desdits plan et section, de contenance de trente-huit ares, soixante-huit centiares ;

7<sup>o</sup> Un bois, situé au lieu dit le Colombié, même commune, formant le numéro 33 desdits plan et section, de contenance de quarante-trois ares, trente centiares ;

8<sup>o</sup> Une vigne, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 35 desdits plan et section, de contenance de quarante-quatre ares, cinquante centiares ;

9<sup>o</sup> Un sol de maison et pâture, situés à St-Daunès, même commune, formant le numéro 70 desdits plan et section, de contenance de trente-huit centiares ;

10<sup>o</sup> Un jardin, situé aux mêmes lieu et commune formant le numéro 71 desdits plan et section, de contenance de vingt-quatre centiares ;

Et 11<sup>o</sup> Une maison située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 70 P, section B 8, dudit plan. Cette maison est couverte en tuiles canal, bâtie en pierres moellons et a son entrée principale au nord-ouest ; on y pénètre par un escalier en pierres, recouvert. Elle se compose d'un étage.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits, sont situés aux lieux susdits commune de St-Daunès, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont la propriété des consorts Salles, à divers titres et sont jouis et exploités par eux ou leur famille.

Mise à prix :

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de sept mille cent quatre-vingts francs en sus des charges ci-dessus désignées 7180 fr.

Les frais sont payables en sus des prix d'adjudication, ceux d'ordre exceptés.

NOTA. — Par jugement du douze février courant dont on peut prendre connaissance au greffe dudit tribunal, diverses distractions des immeubles ci-dessus désignés ont été ordonnées. Par suite, les biens distraits ne seront pas vendus.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné. Cahors le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, Signé : LACOSSE

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-sept, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

A VENDRE

Belle propriété de grand rapport, 100 hectares.

S'adresser à M<sup>e</sup> Fournié, notaire à Cahors.

# Maison des 100,000 Paletots

HAUTES NOUVEAUTÉS  
FRANÇAISES ET ANGLAISES  
UNIFORMES & LIVRÉES  
COUVERTURES DE VOYAGE  
Manteaux Caoutchouc  
PRIX FIXE INVARIABLE

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

## Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

VÊTEMENTS sur MESURE  
en 24 heures  
HABILLEMENTS  
TOUS FAITS  
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95  
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »  
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »  
Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50  
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.  
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

### CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS ET FRANCO-AMÉRICAINS

PÉPINIÈRE RURALE CRÉÉE EN 1878

PAR M. BRU

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Cahors 1881

Cahors 1885



Concours des Vignobles du Lot

PRIME DE LA 1<sup>re</sup> CATÉGORIE

1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'Or

Médaille d'Or

Plusieurs Médailles d'Argent et Diplôme d'Honneur

Les plants américains ne s'adaptent pas au climat du département du Lot, ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence. Voulez-vous faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS SUR RIPARIA, SOLONIS VIALLA, ETC.		VIGNES AMÉRICAINES PLANTS RACINÉS ET BOUTURES				
	le c. m.		Boutures le c. m.	Racinés le c. m.	Racinés le c. m.	
Alicante Henri Bouschet.....	1	Riparia géant Glabre (Portalis ou gloire de Montpellier).....	41	35	111	100
Auxerrois à côte verte.....	35	Riparia géant tomentoux.....	4	35	11	100
Mauzet noir.....	30	Riparia Fabre grande feuille.....	3	25	9	80
Moutet ou Gibert.....	30	Riparia Fabre 2 <sup>e</sup> choix.....	2	15	7	60
Pinot de Bourgogne.....	35	Solonis.....	4	35	11	100
Pansé noir.....	35	York Madeira.....	5	45	13	125
Grapt ou plant de Croq.....	30	Vialla.....	4	35	11	100
Gros Bouschet.....	40	Ruprestis large feuille.....	3	25	10	90
Sémillon blanc.....	30	Taylor.....	3	25	10	90
Chaloché ou folle blanche.....	30	Herbemont à gros grain.....	3	25	11	100
Chassela rose et doré.....	30	Jacquez à gros grain.....	3	25	11	100
Clairette à gros grain.....	35	Othello.....	20	170		
Muscats malaga.....	49	Noah.....	10	90	20	
BOUTURES HYBRIDES-BOUSCHET		BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES POUR GREFFONS				
Alicante Henri Bouschet.....	20	Auxerrois méraux côte verte.....	3	25		
Aramont teinturier Bouschet.....	60	Sémillon et Clairette.....	3	25		
Terret Bouschet.....	15	Cabernet Sauvignon.....	3	25		
Muscats Bouschet.....	15					
Mourastel Bouschet.....	19					

Provenance des plants garantie.

## Grande Culture

DE

### Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste  
à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 3 fr. 50 le cent.  
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

## Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS  
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'agen, chènes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

### MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1<sup>er</sup> choix, longueur 0<sup>m</sup> 50..... 2 fr. le cent.  
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

EXPOSITION

CAHORS 1881



## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

### Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Pay-l'Evêque (Lot).

### DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

### \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

EAU MINÉRALE NATURELLE

## VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foye et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire :

PARIS, 5, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

### GUÉRISON CERTAINE

de RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

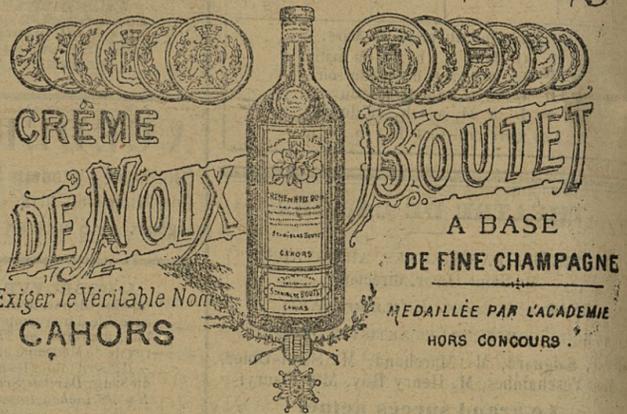
S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

(11, rue St-Martin, à MELUN (S.-et-M.))

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Laytau.

### Distillerie centrale du Quercy



CRÈME

DE NOIX

A BASE DE FINE CHAMPAGNE

Exiger le Véritable NOM CAHORS

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE HORS CONCOURS

### GRAND ENTREPOT

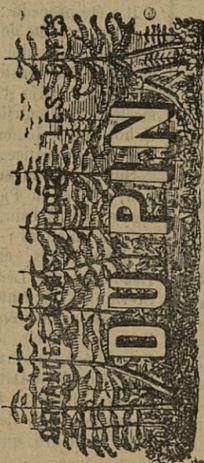
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>o</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membre de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement

la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la

GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
EXPOSÉ DU JURY  
BOURBOULE EXPÉRIMENTÉ PAR NOS CONCURS